

Stratégie du Programme d'Action de Prévention des Inondations

2020-2025 du bassin de la Vilaine

La Stratégie Locale de Gestion du Risques d'Inondation (SLGRI) du bassin de la Vilaine arrêtée par le Préfet d'Ille-et-Vilaine le 12 mai 2017 constitue la stratégie du PAPI Vilaine 2020-2025. La SLGRI a été élaborée en organisant une large concertation avec les acteurs du bassin.

Le présent document présente la SLGRI du bassin de la Vilaine (méthode d'élaboration et contenu). La traduction de la SLGRI dans le PAPI Vilaine 2020-2025 est ensuite explicitée en tenant compte des demandes du SAGE Vilaine, du bilan du PAPI Vilaine 2012-2019, de la réorganisation des acteurs liée à la compétence GEMAPI, et des dernières évolutions réglementaires.

1. Présentation de la SLGRI

1.1. Présentation générale de la SLGRI

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Européenne Inondation de 2007, suite à l'adoption d'une stratégie nationale puis d'un Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) devait être élaborée par les Collectivités et couvrir le territoire prioritaire constitué par le Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation défini sur l'axe Vilaine entre les secteurs de Rennes et de Redon.

Sur le bassin de la Vilaine, la SLGRI s'inscrit dans la continuité des dispositifs existants : le SAGE et le PAPI. Pour conserver cette **cohérence territoriale**, il a été décidé de définir la SLGRI sur l'ensemble du bassin versant, mais avec un focus sur le TRI. L'instance de pilotage est la CLE du SAGE Vilaine et l'EPTB est désigné structure porteuse.

Afin d'impliquer un grand nombre d'acteurs et de partager la vision globale de la gestion du risque inondation, il a été décidé de **coconstruire la SLGRI** en conviant plus de 180 acteurs du bassin de la Vilaine à participer à deux ateliers de concertation organisés les 27 février et 29 mars 2016 : les Collectivités (parmi lesquelles les intercommunalités et opérateurs de bassin versant en anticipation de la compétence GEMAPI, et les structures porteuses des SCoT), les acteurs socio-économiques (associations de sinistrés et environnementales, assureurs, opérateurs de réseaux, enseignement-recherche, chambres consulaires ...) et les services de l'Etat. 90 structures différentes ont ainsi participé à ces ateliers.

La SLGRI contient **5 orientations** complémentaires :

- Améliorer la connaissance du risque inondation et sensibiliser les acteurs ;
- Mieux intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Intégrer les aménagements de protection dans une approche globale ;
- Se préparer à la crise et améliorer la prévision ;
- S'organiser de manière cohérente sur le bassin versant.

La SLGRI a été **adoptée par la CLE du SAGE Vilaine** le 3 mai 2016, a reçu un avis favorable sans réserve de la Commission Inondation du Plan Loire en septembre 2016 et a fait l'objet d'un arrêté du Préfet d'Ille-et-Vilaine le 12 mai 2017 pour une durée de 6 ans.

La SLGRI constitue la stratégie du Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vilaine n°3 pour la période 2020-2025.

Un **bilan de la démarche participative de construction de la SLGRI** peut être dressé : la cohérence territoriale autour de la CLE du SAGE Vilaine et de l'EPTB Vilaine est renforcée. Les ateliers de concertation ont permis de partager l'état des lieux, d'impliquer des acteurs très divers et de mieux appréhender l'approche globale de gestion du risque. La mobilisation des maîtres d'ouvrages pour le PAPI n°3 est facilitée, en tenant compte de la compétence GEMAPI. On relève une évolution des mentalités sortant du réflexe de la protection pour aller vers plus de prévention dans une vision globale. Ainsi, la SLGRI donne la **priorité aux actions de prévision et de prévention** sans pour autant occulter les actions de protection respectueuses de l'environnement. La SLGRI vise enfin à développer des axes de travail existants (prévision des crues, intégration du risque dans l'urbanisme...) et à avancer sur des axes nouveaux (vulnérabilité des réseaux, patrimoine culturel).

1.2. Les dispositions de la SLGRI

La SLGRI du bassin de la Vilaine recouvre l'ensemble des aspects de la gestion du risque inondation. Son contenu est présenté ci-dessous avec des renvois vers un tableau en **annexe** détaillant pour chaque orientation : les pistes d'actions, le cadre réglementaire, les acteurs impliqués, le périmètre d'intervention et les indicateurs de suivi.

Améliorer la connaissance du risque inondation et sensibiliser les acteurs

La connaissance des phénomènes d'inondation et des enjeux humains exposés est un socle nécessaire pour bâtir un plan d'actions. Sur le bassin de la Vilaine, on dispose déjà de plusieurs outils (modèle hydraulique, base de données des bâtiments inondables notamment). Il est proposé d'améliorer cette connaissance avec la cartographie élargie de la crue extrême, une veille sur les conséquences du changement climatique et une identification plus précise des enjeux prioritaires comme les services de secours, les établissements de santé ou les réseaux d'énergies, de télécommunications, de transports et de fluides.

Cf Axe 1 de la SLGRI - Améliorer la connaissance du risque inondation du tableau en annexe

Parallèlement, cette connaissance du risque inondation doit être mieux partagée auprès des acteurs du bassin. Les Collectivités doivent disposer des données utiles pour la planification urbaine et sensibiliser le grand public. La sensibilisation doit également s'adresser aux acteurs économiques dont les professionnels de l'immobilier et aux jeunes. L'EPTB Vilaine doit mettre en place un outil de communication unique et mobiliser les acteurs pertinents parmi lesquels les chambres consulaires, les assureurs et les associations.

Cf Axe 2 de la SLGRI – Sensibiliser les acteurs

Mieux intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

La prise en compte du risque dans la planification territoriale est un véritable levier pour la prévention. La SLGRI affirme la nécessité de renforcer les Plans de Prévention du Risque en améliorant leur couverture géographique et en révisant les PPR les plus anciens. Pour améliorer l'intégration du risque dans les documents d'urbanisme, les acteurs de l'eau et les acteurs de l'urbanisme doivent mieux coopérer lors des phases d'élaboration ou de révision de ces documents. Les opportunités d'opération de renouvellement urbain doivent être saisies pour réduire la vulnérabilité de ces quartiers aux inondations. Enfin à l'échelle locale, l'imperméabilisation doit être limitée en privilégiant les techniques alternatives au réseau de collecte traditionnel et en développant les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales.

Cf Axe 3 de la SLGRI – Mieux intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme

En complément de la planification spatiale, l'adaptation des bâtiments et équipements situés en zone inondable permet de réduire les conséquences humaines, sociales et économiques d'une inondation. La SLGRI propose de réduire la vulnérabilité des services et activités prioritaires (services de secours, établissements de santé, activités polluantes), des réseaux (énergies, télécommunications, transports et fluides), des logements et activités les plus exposés aux inondations, et du patrimoine culturel et historique. Il s'agit de mener des diagnostics de vulnérabilité puis de mettre en œuvre les recommandations techniques et de bâtir des plans de continuité d'activité. Pour cette démarche naissante, l'EPTB Vilaine est amené à mener des démarches pilotes et à développer les coopérations avec les Collectivités et les gestionnaires de réseaux en partenariat avec les services de l'Etat.

Cf Axe 4 de la SLGRI - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

Intégrer les aménagements de protection dans une approche globale

La SLGRI donne la priorité aux actions de prévision et de prévention sans pour autant occulter les actions de protection respectueuses de l'environnement parmi lesquelles les retenues sèches de ralentissement des crues. Les zones d'expansion des crues et des submersions marines ainsi que tous les éléments permettant de limiter le ruissellement (zones humides, bocage...) doivent être protégés dans les documents d'urbanisme et développés dans les programmes territoriaux. Les ouvrages structurants pour la protection contre les inondations (identifiés sur la carte et sa liste associée n° 9 de l'annexe 2) doivent faire l'objet d'une étude de danger au sens du décret digues, par l'EPCI protégé ou le syndicat mixte « GEMAPIen ». Les autres digues et barrages doivent être entretenus et gérés de manière cohérente à l'échelle des sous-bassins. Enfin, il est nécessaire de mieux cerner l'enjeu d'érosion du trait de côte.

Cf Axe 5 de la SLGRI : Intégrer les aménagements de protection dans une approche globale

Se préparer à la crise et améliorer la prévision

La préparation des différents acteurs à la crise permet d'en limiter les conséquences. La SLGRI propose de renforcer les Plans Communaux de Sauvegarde en s'assurant notamment de leur caractère opérationnel et en étudiant la possibilité d'une coordination à l'échelle intercommunale. Le cadre des PCS doit également permettre d'améliorer la préparation et l'accompagnement des habitants. La SLGRI demande également d'améliorer la coordination des acteurs, notamment sur le secteur de Redon et invite chaque acteur à anticiper sa participation à la gestion de crise. Chaque crue significative doit être suivie d'un retour d'expérience à l'échelle pertinente. Enfin, la prévision doit être améliorée en étudiant la possibilité de s'élargir sur des secteurs non couverts, et avec la production d'un catalogue de cartes en crues sur les principaux secteurs à enjeux.

Cf Axe 6 de la SLGRI - Se préparer à la crise et améliorer la prévision

S'organiser de manière cohérente sur le bassin versant

Dans la continuité du SAGE et du PAPI, la SLGRI est définie à l'échelle du bassin versant avec un focus sur le TRI, pilotée par la CLE du SAGE Vilaine et portée par l'EPTB Vilaine. Cette cohérence territoriale doit permettre de développer les transversalités entre les domaines de l'eau, de l'urbanisme et de l'agriculture. L'EPTB Vilaine doit jouer un rôle de coordination générale pour accompagner les EPCI-FP et les opérateurs de bassin dans la prise de compétence GEMAPI et pour mettre en place un Projet d'Aménagement et d'Intérêt Commun (PAIC).

Cf Axe 7 de la SLGRI - Planifier et programmer les actions

2. Traduction de la SLGRI dans le PAPI Vilaine 2020-2025

2.1. Organisation

La SLGRI du bassin de la Vilaine constitue le cadre pour élaborer le PAPI Vilaine 2020-2025 qui intègre également les demandes du SAGE Vilaine, le bilan du PAPI Vilaine 2012-2019, la réorganisation des acteurs liée à la compétence GEMAPI et les dernières évolutions réglementaires, selon le schéma ci-dessous.

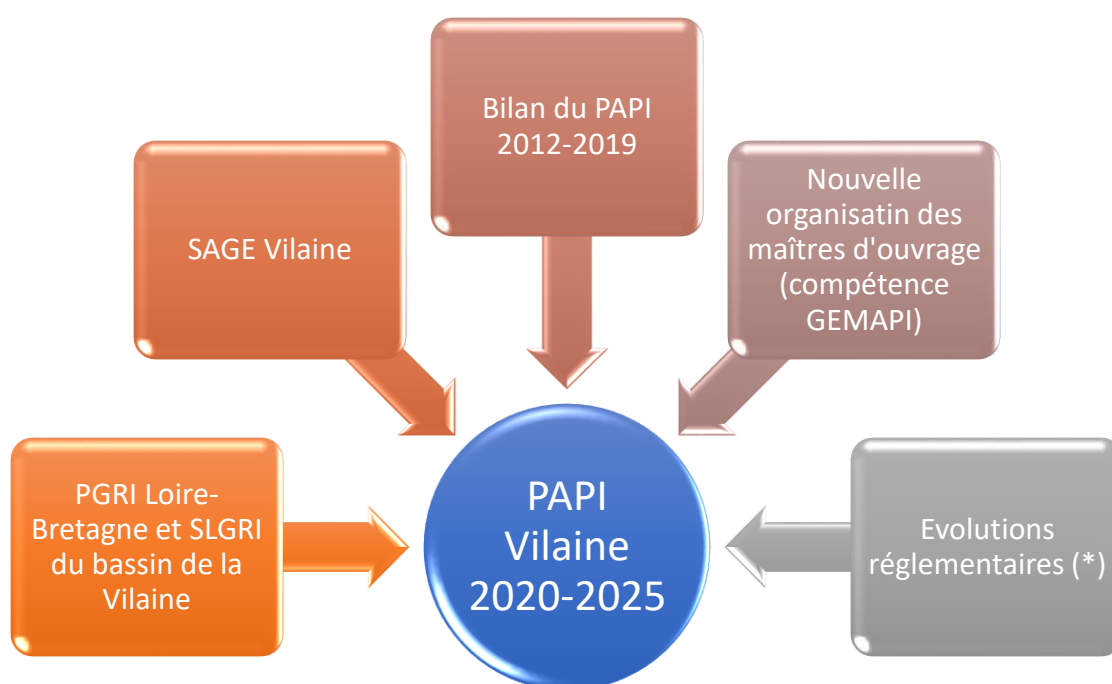


Schéma d'élaboration du PAPI Vilaine 2020-2025

(*) Evolutions réglementaires sur les digues et barrages et sur les règles de financement des travaux de réduction de la vulnérabilité

2.2. Traduction dans chaque axe du PAPI

Axe 0 – animation du PAPI

La cohérence territoriale dans la gestion des risques d'inondations à l'échelle du bassin versant est maintenue et renforcée par la réorganisation des maîtres d'ouvrages liée à la nouvelle compétence GEMAPI. L'EPTB Vilaine continue le pilotage et l'animation du PAPI. La maîtrise d'ouvrage de l'EPTB s'amplifie en raison du transfert de la compétence « Prévention des Inondations » de la majorité des intercommunalités (à l'exception de Rennes Métropole, Cap Atlantique Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Loudéac Communauté) du bassin à l'EPTB.

Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Les outils fondamentaux de connaissance du risque (modèle hydraulique du bassin de la Vilaine et base de données des enjeux inondables) sont maintenus et développés. A chaque fois que nécessaire, des études hydrauliques locales complémentaires sont menées. La connaissance sur les inondations par débordement de cours d'eau va progresser grâce à la production de cartes de la crue extrême dans le cadre de la révision des PPRI. Sur le littoral, le risque de submersion marine est aujourd'hui mieux connu tant sur l'aléa que sur les enjeux exposés. L'élévation du niveau marin lié au changement climatique est prise en compte.

A la suite des événements de juin 2018, une étude générale à l'échelle du bassin visera à mieux connaître le risque d'inondation par ruissellement.

En réponse aux demandes du PGRI Loire-Bretagne, il est également prévu d'améliorer la connaissance des services prioritaires (services de secours, établissements de santé...), des réseaux (électricité, télécommunication, réseaux de transport...) et du patrimoine historique et culturel exposés aux inondations en vue d'évaluer puis de réduire leur vulnérabilité.

Enfin, les actions d'information préventive de la population vont se poursuivre avec des actions de formation des élus et de sensibilisation du grand public.

Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations

Il est prévu de déployer un protocole de collecte et de partage d'informations en période de crue piloté par l'Etat en partenariat avec les Collectivités.

Le réseau de mesure des niveaux sera complété ponctuellement.

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

Le caractère opérationnel des Plans Communaux de Sauvegarde sera renforcé et il sera proposé aux intercommunalités d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

En parallèle, l'Etat terminera d'élaborer et présentera aux communes concernées des cartes des zones d'inondations potentielles. Cet outil de gestion de crise vise à mieux anticiper les inondations et leurs conséquences.

Axe 4 – Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Les PPRI de l'Oust, du bassin de la Vilaine aval et du bassin rennais seront révisés. Le PPRI de la Chère couvrant la ville de Chateaubriant sera élaboré.

En parallèle, les services de l'Etat et l'EPTB poursuivront l'accompagnement des porteurs des documents d'urbanisme et des opérations d'aménagement dans la prise en compte du risque.

Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

Les opérations d'adaptation des logements seront déployées et renforcées grâce aux nouvelles possibilités de financement des travaux chez les particuliers. Des diagnostics seront également menés auprès d'équipements publics et d'entreprises.

Enfin la requalification de zone industrielle portuaire de Redon (projet primé au salon Prévirisq en 2016) va se poursuivre avec le rachat de nouvelles parcelles, la déconstruction de bâtiments et la renaturation du secteur situé à la confluence de l'Oust et de la Vilaine.

Axe 6 – Ralentissement des écoulements

A la suite de l'étude générale de recherche de nouvelles zones de ralentissement des crues menée par l'EPTB à l'échelle du bassin versant, une étude sera menée sur le bassin du Meu afin de définir plus précisément les opportunités d'aménagement de retenues.

Plusieurs études locales viseront à étudier les possibilités de ralentissement du ruissellement rural à la suite des événements de juin 2018.

Les actions viseront également à mieux connaître voire à renforcer le rôle de protection des barrages d'écrêtement existants.

Toutes les actions de cet axe seront menées dans le respect de la nouvelle réglementation introduite par le décret du 12 mai 2015 relatif aux ouvrages de protection hydraulique.

Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Les actions viseront à mieux connaître voire à renforcer le rôle de protection des digues existantes. Des projets de nouveaux ouvrages seront également menés à Redon et à Damgan pour protéger des zones urbaines denses.

Toutes les actions de cet axe seront menées dans le respect de la nouvelle réglementation introduite par le décret du 12 mai 2015 relatif aux ouvrages de protection hydraulique.

Annexe

Tableau détaillé des pistes d'actions de la SLGRI du bassin de la Vilaine

Axe 1 - Améliorer la connaissance du risque inondation

Orientations	Pistes d'action	Cadre réglementaire	Acteurs	Périmètre	Indicateurs
Améliorer la connaissance des aléas	Elargir la couverture cartographique de la crue extrême (révision des PPR et catalogue de cartes en crue)	SAGE Vilaine	DREAL DDTM	Bassin Vilaine	Taux de couverture du bassin avec une cartographie de la crue extrême
	Disposer de cartographies intermédiaires entre la crue centennale et la crue extrême sur les zones à enjeux		DREAL DDTM	Zones à enjeux du bassin	Nombre de zones à enjeux couvertes par un jeu de cartes intermédiaires
	Améliorer la connaissance locale des phénomènes de ruissellement	SAGE Vilaine	Structures GEMAPI	Bassin Vilaine	
	Assurer une veille sur les conséquences du changement climatique sur les crues par débordement de cours d'eau et le rehaussement du niveau marin		Etat et EPTB Vilaine		Nombre de porter à connaissance des cartes du TRI effectué
Améliorer la connaissance des enjeux situés en zone inondable	Améliorer la connaissance des services dits "prioritaires" via la base de données des bâtiments inondables	PGRI Loire-Bretagne SAGE Vilaine	EPTB Vilaine	Bassin Vilaine, en particulier sur le TRI	Taux de couverture du TRI via la base de données enjeux sur les enjeux "prioritaires" et le patrimoine culturel
	Améliorer la connaissance des réseaux d'énergie, de télécommunications, de transport et de fluides	PGRI Loire-Bretagne SAGE Vilaine	Partenariat EPTB Vilaine, Etat et gestionnaires de réseaux	Bassin Vilaine, en particulier sur le TRI	
	Améliorer la connaissance du patrimoine culturel et historiques via la base de données des bâtiments inondables	PGRI Loire-Bretagne	Partenariat EPTB Vilaine - DRAC	TRI	

Axe 2 : Sensibiliser les acteurs

Orientations	Pistes d'action	Cadre réglementaire	Acteurs	Périmètre	Indicateurs
Organiser la sensibilisation des différents publics, rendre accessible et vulgariser l'information	Mettre en place un outil de communication unique à destination des Collectivités et de la population et promouvoir son utilisation	SAGE Vilaine	EPTB Vilaine en partenariat avec les services de l'Etat, les assureurs et les associations de sinistrés	Bassin Vilaine	Mise en place des outils cités
	Favoriser l'accès aux résultats des programmes de recherche		CRESEB		
	Sensibiliser sur le fonctionnement d'un bassin versant, du ruissellement, d'une rivière vivante et de la dynamique maritime		EPTB Vilaine en partenariat avec les autres structures GEMAPI Associations d'éducation à l'environnement		
	Mobiliser les porteurs de PLU(i), les assureurs, les associations d'éducation à l'environnement, les associations de sinistrés et les chambres consulaires		EPTB Vilaine et autres structures GEMAPI		
	Produire une synthèse communicante de la SLGRI	EPTB Vilaine en partenariat avec les services de l'Etat			
Sensibiliser les Collectivités	Porter à connaissance les cartes des zones inondables du Territoire à Risque important d'Inondation pour les communes concernées	Code de l'urbanisme	Etat	Bassin Vilaine	Taux de réalisation des DICRIM, nombre de repères de crues posés, nombre de partages d'expériences
	Rappeler les obligations réglementaires des maires sur l'information préventive de la population (DICRIM, repères de crues, information du maire prévue tous les deux ans, affiche communale sur les risques)	Code de l'environnement	Etat et structures GEMAPI		
	Favoriser le partage d'expérience entre Collectivités	SAGE Vilaine	EPTB Vilaine et autres structures GEMAPI		
Sensibiliser les acteurs économiques	Informers les acteurs économiques dont les professionnels de l'immobilier et les accompagner avec des fiches de prévention	PGRI Loire Bretagne SAGE Vilaine	Chambres consulaires et assureurs	Bassin Vilaine	Nombre d'acteurs économiques sensibilisés
Sensibiliser le grand public	Renforcer et mieux faire connaître les outils existants : DICRIM, repères de crues, information des acquéreurs et locataires, information du maire prévue tous les deux ans, affiche communale sur les risques, Plan Familial de Mise en Sécurité	PGRI Loire Bretagne SAGE Vilaine	Communes en partenariat avec EPTB Vilaine, structures GEMAPI, associations de sinistrés et associations d'éducation à l'environnement	Bassin Vilaine	Taux de réalisation des DICRIM, nombre de repères de crues posés, nombre de partages d'expériences
	Sensibiliser le grand public en s'appuyant sur les PLU(i) et le droit à construire	SAGE Vilaine	Porteurs de PLU(i)		
	Partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques auprès de la population	SAGE Vilaine	Associations de sinistrés, associations d'éducation à l'environnement, communes		
Sensibiliser les jeunes	Renforcer et mieux faire connaître les outils existants : livret pédagogique, interventions des associations d'éducation à l'environnement	SAGE Vilaine	Partenariat EPTB Vilaine et autres structures GEMAPI, Education Nationale, associations d'éducation à l'environnement, IFFO-RME, association de sinistrés	Bassin Vilaine	Nombre d'actions de sensibilisation en direction des jeunes

Axe 3 : Mieux intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme

Orientations	Pistes d'action	Cadre réglementaire	Acteurs	Périmètre	Indicateurs
Améliorer l'outil PPR	Veiller à mieux appliquer la réglementation des PPR dans les demandes d'autorisation d'urbanisme, notamment en formant les instructeurs du droit des sols	Code de l'urbanisme	Instructeurs droit des sols DDTM et EPCI-FP	Bassin Vilaine	Taux de couverture du bassin avec des PPR et ancienneté des PPR
	Améliorer la couverture du bassin en prescrivant un PPRI sur le secteur de Châteaubriant et en révisant les PPRI les plus anciens	SAGE Vilaine	DDTM		
	Intégrer les demandes du PGRI et du SAGE pour toute élaboration ou révision de PPR	PGRI Loire Bretagne (obj 2) SAGE Vilaine			
Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme afin de préserver les zones d'expansion des crues, de maîtriser l'extension de l'urbanisation en zone inondable et de réduire la vulnérabilité des enjeux existants en zone inondable	Rendre les SCOT et PLU(I) compatibles avec le PGRI et le SAGE Vilaine	Code de l'urbanisme	Porteurs de SCOT et de PLU(I) en partenariat avec les structures GEMAPI	Bassin Vilaine	Nombre de SCOT et PLU(I) prenant en compte le risque inondation
	Exploiter les différentes sources d'information sur l'aléa: PPR, AZI, cartes élaborées sur le TRI complétés par les connaissances locales	SAGE Vilaine			
	Intégrer la composante du risque inondation dès la phase de conception des projets de renouvellement urbain en zone inondable	SAGE Vilaine	Porteurs de SCOT et de PLU(I) Maîtres d'ouvrage des opérations d'aménagement en partenariat avec les structures GEMAPI		
Limiter l'imperméabilisation à l'échelle des sous-bassins versants	Accompagner les maîtres d'ouvrages des opérations d'aménagement pour limiter et compenser l'imperméabilisation dans chaque commune (revêtements perméables...)	Code de l'environnement SDAGE Loire-Bretagne SAGE Vilaine	Porteurs de SCOT et de PLU(I) Maîtres d'ouvrage des opérations d'aménagement en partenariat avec les structures GEMAPI	Bassin Vilaine	Nombre de SCOT et PLU(I) agissant sur le ruissellement
	Appréhender l'impact cumulé des différentes zones d'urbanisation à l'échelle du sous-bassin				
	Privilégier les techniques alternatives au réseau de collecte traditionnel (rétention à la parcelle, toits terrasse, chaussées réservoirs, noues, bassin d'infiltration) et élaborer des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales	SDAGE Loire-Bretagne SAGE			
Améliorer la coopération entre acteurs de l'eau et acteurs de l'urbanisme	Accompagner les porteurs de documents d'urbanisme : porter à connaissance, notes d'enjeux, avis sur projet arrêté	SAGE Vilaine	DDTM, EPTB Vilaine et autres structures GEMAPI	Bassin Vilaine	Nombre de contributions des acteurs de l'eau dans l'élaboration/révision des documents d'urbanisme
	Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration/révision des documents d'urbanisme	SAGE Vilaine	Porteurs de SCOT et de PLU(I)		

Axe 4 - Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

Orientations	Pistes d'action	Cadre réglementaire	Acteurs	Périmètre	Indicateurs
Réduire la vulnérabilité des services et activités dits "prioritaires" et assurer leur continuité d'activité (cf. annexe 2 du PGRI)	Diagnostiquer la vulnérabilité des services prioritaires aux inondations	PGRI Loire Bretagne (obj 3) SAGE Vilaine	SDIS, gendarmerie, police, établissements de santé et médico-sociaux, préfectures, mairies, établissements d'enseignement, activités polluantes ou dangereuses (installations IPPC, SEVESO, STEP) En partenariat avec EPTB Vilaine et services de l'Etat	Bassin Vilaine, en particulier sur le TRI	Nombre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des services et activités "prioritaires"
	Mettre en œuvre les recommandations techniques des diagnostics				
	Elaborer les Plans de Continuité d'Activité des services dits "prioritaires"				
Réduire la vulnérabilité des réseaux et assurer leur continuité d'activité	Diagnostiquer la vulnérabilité des réseaux aux inondations en produisant des cartes de fragilité en tenant compte de l'interdépendance des réseaux	PGRI Loire Bretagne (obj. 3) SAGE Vilaine	Gestionnaires des réseaux en partenariat avec EPTB Vilaine et services de l'Etat : électricité, gaz, carburants, télécommunications, voirie, transports en commun, ramassage et traitement des ordures ménagères, eau potable, assainissement, réseaux de chaleur	Bassin Vilaine, en particulier sur le TRI	Nombre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations de réseaux
	Mettre en œuvre les recommandations techniques des diagnostics			Bassin Vilaine	
	Prendre en compte le risque inondation dans l'installation des nouveaux réseaux			Bassin Vilaine, en particulier sur le TRI	Nombre de Plans de Continuité d'Activités mis en place par les gestionnaires de réseau
	Elaborer les Plans de Continuité d'Activité des réseaux en tenant compte de l'interdépendance entre les réseaux et entre les territoires (départements, régions, ..)				
	Constituer un réseau d'interlocuteurs inondation chez les gestionnaires de réseaux				
Réduire la vulnérabilité des biens fréquemment inondés	Etudier la vulnérabilité des zones en aléa fort ou très fort des PPR à l'occasion de l'élaboration/révision des PLU(I)	PGRI Loire Bretagne (obj 3) SAGE Vilaine	Porteurs de PLU(I) en partenariat avec EPTB Vilaine et associations de sinistrés	Bassin Vilaine, en particulier sur le TRI	Nombre de diagnostics de vulnérabilité aux inondations
	Saisir les opportunités des opérations de renouvellement urbain pour réduire la vulnérabilité des secteurs inondables				
	Accompagner les propriétaires dans leur démarche de réduction de la vulnérabilité de leur bien, notamment dans la mobilisation de dispositifs de financement		Assureurs, Communes ou EPCI, EPTB Vilaine, associations de sinistrés, Chambres consulaires		
Anticiper la sauvegarde du patrimoine culturel et historique	Sensibiliser les conservateurs pour mettre en place des plans de sauvegarde du patrimoine culturel et historique	PGRI Loire-Bretagne (obj 6)	DRAC et conservateurs	TRI	Nombre de plans de sauvegarde du patrimoine mis en place

Axe 5 : Intégrer les aménagements de protection dans une approche globale

Orientations	Pistes d'action	Cadre réglementaire	Acteurs	Périmètre	Indicateurs
Donner la priorité aux actions de prévision et de prévention sans pour autant occulter les actions de protection respectueuses de l'environnement	Pour tout projet territorial, étudier les solutions alternatives ou complémentaires à la protection et échanger sur le "risque acceptable"	PGRI Loire Bretagne (obj 4) SAGE Vilaine	Structures GEMAPI	Bassin Vilaine	Nombre d'étude de solutions alternatives ou complémentaires réalisées Nombre d'ouvrage de protection construits
	Mettre en place des protocoles de suivi des impacts des ouvrages de protection sur le milieu notamment pour les barrages	Code de l'environnement	Structures GEMAPI gestionnaires	Bassin Vilaine	
	Saisir les opportunités d'aménagement de retenues sèches sur les sous-bassins pertinents	SAGE Vilaine	Structures GEMAPI	Bassin Vilaine	
Reconquérir les capacités d'écoulement et de ralentissement des crues et des submersions marines	Identifier les zones d'expansion des crues à l'échelle du bassin de la Vilaine dans l'objectif d'une reconquête	PGRI Loire Bretagne (obj 1) SAGE Vilaine	EPTB en partenariat avec les autres structures GEMAPI	Bassin Vilaine	Nombre d'opérations de restauration engagées
	Mettre en œuvre des programmes de préservation et de restauration des zones d'expansion		EPTB et autres structures GEMAPI en partenariat avec les porteurs de SCOT et de PLU(())		
	Engager une collaboration avec les établissements publics fonciers		Etablissements publics fonciers et structures GEMAPI		
Favoriser toutes les actions de ralentissement des écoulements, impactant les petites crues à l'échelle d'un sous-bassin.	Dans les documents d'urbanisme, protéger les éléments du paysage qui limitent le ruissellement (haies, boisements, fossés, zones humides...).	SDAGE Loire Bretagne SAGE Vilaine	Porteurs de SCOT et de PLU (())	Bassin Vilaine	Nombre de SCOT et PLU(()) agissant sur le ruissellement
	Agir à l'échelle des sous-bassins versants pour ralentir les écoulements au travers des contrats de bassin versant, des programmes Breizh Bocage et des documents d'urbanisme : - petits aménagements de ralentissement - limitation et compensation de l'imperméabilisation et gestion des eaux pluviales (cf axe 3) - restauration et entretien de la végétation rivulaire, des zones humides notamment en tête de bassin et de la morphologie des cours d'eau; - restauration et entretien du bocage, gestion des fossés, adaptation du type de culture et adaptation de la pratique du drainage...	SDAGE Loire-Bretagne SAGE Vilaine	Structures GEMAPI en partenariat avec les porteurs de SCOT et de PLU(()) et les agriculteurs	Bassin Vilaine	Nombre de programmes de ralentissement engagés à l'échelle de sous-bassin
Mettre en œuvre une gestion cohérente et unifiée des ouvrages hydrauliques (incluant les ouvrages de protection) par sous-bassin	Entretien des ouvrages hydrauliques selon les règles en vigueur	Code de l'environnement	Propriétaire/ gestionnaire	Bassin Vilaine	Nombre d'ouvrages classés Nombre d'études réglementaires réalisées sur les ouvrages classés
	Contrôler le bon entretien des ouvrages hydrauliques	Code de l'environnement	Services de l'Etat		
	Identifier et hiérarchiser les successions de plans d'eau/d'ouvrages à l'échelle du bassin de la Vilaine en lien avec la disposition 33 du SAGE "Poursuivre et maintenir à jour l'inventaire des obstacles à l'écoulement".	SAGE Vilaine	EPTB Vilaine en partenariat avec les autres structures GEMAPI		
	Améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques à l'échelle d'un sous-bassin en appliquant la disposition 31 du SAGE Vilaine « Mettre en place un protocole de gestion des ouvrages hydrauliques pour améliorer le transit sédimentaire et la circulation piscicole abandonnées ou non entretenus ».	SAGE Vilaine	Structures GEMAPI		
Centraliser et partager les informations sur les ouvrages hydrauliques (incluant les ouvrages de protection)	Créer une base de données des études de danger des ouvrages de protection	PGRI Loire Bretagne (obj 4)	EPTB Vilaine	Bassin Vilaine	Création des outils de centralisation
	Centraliser la connaissance de l'ensemble des ouvrages hydrauliques	Code de l'environnement SAGE Vilaine	Services de l'Etat		
	Renforcer la communication auprès des collectivités et du grand public sur la zone d'influence des ouvrages de protection, leur limite et leur gestion en temps réel notamment lors des crues. Communiquer sur le fait que la protection totale n'existe pas.	Lois MAPTAM et NOTRE	Structures GEMAPI gestionnaires d'ouvrages de protection		
Définir l'importance de l'enjeu érosion du trait de cote sur notre bassin	Approfondir le diagnostic sur l'érosion du trait de cote en intégrant l'impact des ouvrages hydrauliques (complexité du volet sédimentologie)	PGRI Loire Bretagne (obj 4)	EPTB Vilaine	Littoral	Définition de l'importance de l'enjeu érosion du trait de cote
	Concertier sur ce point dans le cadre de l'établissement du PAPI 3 via le comité d'estuaire				

Axe 6 : Se préparer à la crise et améliorer la prévision

Orientations	Pistes d'action	Cadre réglementaire	Acteurs	Périmètre	Indicateurs
Réaliser et fiabiliser les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Elaborer les PCS obligatoires, s'assurer de leur caractère opérationnel (mise à jour du document, formation des acteurs et organisation d'exercices de simulation) et développer les réserves communales de sécurité civile	Code de la sécurité intérieure	Communes avec le soutien des préfetures, des SDIS et de l'EPTB Vilaine	Bassin Vilaine	Nombre de PCS et PICS réalisés/révisés
	Etudier l'opportunité de mettre en place des Plans intercommunaux de Sauvegarde (PICS)		EPCI et Communes avec le soutien des préfetures, des SDIS et de l'EPTB Vilaine		
Améliorer la préparation et l'accompagnement des habitants	Avant : informer sur les risques et les comportements à adopter au travers des DICRIM et des Plans Familiaux de mise en sûreté	Code de l'environnement	Assureurs, Communes, associations des sinistrés, réserves communales de sécurité civile	Bassin Vilaine	Nombre de DICRIM et de Plans Familiaux de mise en sûreté
	Pendant : alerter et informer la population tout au long de l'évènement en s'appuyant notamment sur les technologies de communication (SMS, e-mail, site internet, réseaux sociaux virtuels)	Code de la sécurité intérieure	Préfetures, Communes, assureurs et gestionnaires de réseaux		
	Après : mettre en œuvre un soutien efficace de la population		Assureurs, Communes, associations des sinistrés, réserves communales de sécurité civile		
Améliorer la coordination des différents acteurs de la gestion de crise	Anticiper la participation à la gestion de crise (astreinte, identification d'un interlocuteur mobilisable...) dans tous les services concernés	Code de la sécurité intérieure	Tous les acteurs de la gestion de crise, notamment les gestionnaires de réseaux	Bassin Vilaine	Nombre de services impliqués dans la gestion de crise
	Coordonner la crise à l'échelle interdépartementale sur le secteur de Redon		Sous-préfecture de Redon, maires de la CCPR et services de secours	Secteur de Redon	Organisation d'une cellule de crise interdépartementale
Pour toute crue significative, réaliser un retour d'expérience à l'échelle territoriale adaptée	Organiser le retour d'expérience en mobilisant les acteurs pertinents	PGRI Loire Bretagne (obj 6)	Partenariat Service de l'Etat-EPTB Vilaine	Bassin Vilaine	Nombre de retours d'expérience réalisés
	Partager le retour d'expérience				
Evoluer de la prévision des crues à la prévision des inondations	Produire un catalogue de cartes en crues et le diffuser aux acteurs de la gestion de crise	Projet stratégique du SCHAPI 2013-2016	DREAL Bretagne - Service de prévision des crues, DDTM, Préfetures	Bassin Vilaine	Nombre de zones à enjeux couvertes par un jeu de cartes
Améliorer la prévision sur les secteurs non couverts	Etudier la possibilité d'extension du réseau Vigicrues aux cours d'eau suivants: Flume, Chère, Aff et Isac	SAGE Vilaine	DREAL Bretagne - Service de prévision des crues, DDTM, Préf.	Bassin Vilaine	Définition de la possibilité d'extension du réseau
	Faciliter l'accessibilité des données existantes pour la prévision (pluviométrie, hauteurs d'eau, débits...)				

Axe 7 - Planifier et programmer les actions

Orientations	Pistes d'action	Cadre réglementaire	Acteurs	Périmètre
Maintenir une cohérence à l'échelle du bassin versant et développer une solidarité amont-aval	Pérenniser la cohérence territoriale : le bassin versant de la Vilaine est le périmètre de planification et d'action; la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine est l'instance de pilotage; l'EPTB Vilaine est la structure porteuse	SAGE Vilaine	CLE du SAGE Vilaine	Bassin Vilaine
	Conserver la cohérence entre les dispositifs et les acteurs de gestion des inondations : SAGE Vilaine, SLGRI et PAPI Vilaine		CLE du SAGE Vilaine EPTB Vilaine et autres structures GEMAPI Chambres d'agriculture Porteurs de SCOT et de PLU(I)	
	Développer les transversalités entre les domaines de l'eau, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire			
Accompagner la mise en oeuvre des évolutions réglementaires notamment sur la compétence GEMAPI et les décrets relatifs aux ouvrages hydrauliques	Accompagner les EPCI-FP et les opérateurs de bassin versant dans l'organisation de la compétence GEMAPI	Loi MAPTAM Loi NOTRe	EPTB Vilaine et services de l'Etat	Bassin Vilaine
	Chercher à unifier la maîtrise d'ouvrage notamment pour les ouvrages de protection	Loi MAPTAM Loi NOTRe PGRI Loire Bretagne (obj 4) SAGE Vilaine	EPTB Vilaine et autres structures GEMAPI	
	Mettre en place un Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun en cohérence avec les dispositifs de planification existants (SAGE, SLGRI)	Loi MAPTAM	EPTB Vilaine en partenariat avec les autres structures GEMAPI	